



ESI

Équipier de Seconde Intervention

Pré requis : Être **obligatoirement titulaire du SSIAP ou de l'EPI.**

- Prévoir 1 journée supplémentaire si le personnel n'est pas titulaire de l'une des qualifications ci-dessus.

Objectifs de la formation : *Acquérir les connaissances théoriques et pratiques à la prévention et à la lutte contre les incendies dans l'établissement afin d'être capable de donner l'alerte, reconnaître les différents extincteurs et agir contre le début d'un incendie avant l'arrivée des secours ; Participer activement à l'évacuation et venir en soutien aux Équipiers de Première Intervention (EPI)*

Public Visé : *Tout personnel désigné par le chef d'établissement*

Nombre de participants : 4 au minimum et 12 au maximum

Durée : 2 journée soit 14 heures

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Projection du cours de référence par vidéo projecteur – Pédagogie active (informatrice et participative)

Un support pédagogique est remis à chaque participant.

Validation : Délivrance d'une attestation de formation

Règlementation : Art R232-12 Code du Travail, Règle R6 APSAD

Recyclage annuel

PROGRAMME DE FORMATION

Théorique

- **Le feu et ses conséquences**
 - Les causes d'incendie
 - Le développement d'un incendie
 - Le triangle du feu
 - La propagation, la combustion
 - Les différentes classes de feux
 - Les modes de propagation
- **Les agents extincteurs et les moyens de protection individuelle**
 - Les différents extincteurs et le RIA (Robinet d'Incendie Armé)
 - Les différents moyens de protection individuelle
- **La composition de l'équipe**
 - Le rôle des Équipiers de Première Intervention (EPI) et des Équipiers de Seconde Intervention (ESI) dans l'équipe
- **La sécurité incendie dans l'établissement**
 - L'alarme
 - L'alerte
 - Les consignes
 - L'évacuation
 - Comment réagir en cas d'incendie ?

Pratique

- Exercice d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs puis analyse des exercices
- Ces exercices sont réalisés à l'aide d'un bac à feux écologique
- Mise en œuvre du RIA de l'entreprise

